



## Conseil d'administration du 27 novembre 2019

Délibération n° 2019/66

**Objet : Fixation du produit de la Taxe Spéciale d'Équipement et demande de versement par douzième**

Vu le code général des impôts et particulièrement son article 1607 ter,

Vu le décret n°2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-53 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée, et particulièrement son article 9-2°,

Le Conseil d'administration :

- FIXE le produit de la Taxe Spéciale d'Équipement pour l'exercice 2020 à 6,7 millions d'euros net,
- DEMANDE au Directeur Général de notifier le versement de cette taxe par douzième.

Le Président du Conseil d'Administration

Valentin JOSSE

Reçu en préfecture le

**Préfecture de la Vendée**  
DRCTAJ

- 3 DEC. 2019

COURRIER ARRIVÉ